

FAIRE FACE ENSEMBLE

le fil info du CSE RATP Infrastructures, hebdo n°2

Le CSE et sa CSSCT sont mobilisés depuis le début de la crise pour la protection des salariés.

Aujourd'hui
20 avril

QUESTION URGENTE

Les prestataires de Val-Bienvenue portent-ils toujours des masques ? Pourquoi les règles RATP ne s'appliquent-elles pas à tous les salariés à l'intérieur des locaux de l'entreprise ?

La question se pose aussi à DPI, en cas de mixité des équipes...

Et plus généralement : nous pensons qu'une seule règle doit s'imposer dans un même lieu ou une même activité. Pour la protection de tous, les mesures barrières RATP doivent être respectées.

VOIE

PÉRIODE CHAUDE

Les activités reprennent à la VOIE avec les entreprises prestataires pour préparer la période chaude (mise à niveau du réseau avant le 15 mai). Ces chantiers sont indispensables à la sécurité ferroviaire. Depuis mi-mars, les chantiers patrimoniaux sont en revanche suspendus.

Les deux premiers sont actuellement lancés. Ils dureront 15 jours et regrouperont au maximum 8 personnes. L'activité montera crescendo. Deux des quatre chantiers prévus seront réalisés par des agents RATP. La montée en charge devra être maîtrisée, avec une mise à jour des plans de prévention, et impérativement dans le respect (par tous) des règles sanitaires.

BON À SAVOIR

PRÉPARER LE DÉCONFINEMENT

Le gouvernement travaille sur l'hypothèse d'un début de déconfinement le 11 mai. L'Île-de-France sera-t-elle concernée dès cette date ? La reprise sera en tout cas progressive et couplée à une stratégie sanitaire.

→ Nous avons demandé au Département de communiquer sa vision de la montée en charge et de présenter (ensuite) sa déclinaison par activités et/ou Unités.

→ Nous avons demandé d'avoir une vision du département sur la reprise et la déclinaison ensuite par activités ou Unités.

Il est en effet nécessaire de définir la stratégie de maintenance (obligatoire, corrective, préventive) et la stratégie des projets (une décision sera rendue mi-mai à propos des chantiers d'été). La capacité de reprise est également très dépendante de la disponibilité des moyens industriels (pièces, fournisseurs...) et bien sûr de celle du personnel (réouverture des écoles).

Enfin, la quantité de masques, gels... doit impérativement être augmentée pour garantir la sécurité sanitaire de tous les personnels.

12 000

MASQUES (CHIRURGICAUX)

seront désormais livrés chaque semaine dans les attachements de RATP Infrastructures. À nos questions, la direction a répondu que même si la date d'utilisation portée sur les boîtes peut être largement dépassée, la protection reste efficace. C'est surtout l'élastique qu'il faut surveiller. Et oui : le port du masque est obligatoire pour les agents !



À SAVOIR

Il y a assurément plus important, sachez toutefois que le port de la barbe amoindrit l'efficacité du masque.

PRÉCISIONS

Les 5 jours de RTT imposés peuvent-ils être posés

- sur des jours pointés initialement en chômage partiel ? **OUI**
- sur des jours prévus en réserve ? **OUI**

Les agents présents le 1^{er} mai (la nuit commençant le jeudi soir) bénéficieront bien sûr de la prime, mais qu'en est-il pour

- les agents pointés en chômage partiel ? **NON**
- en réserve à la demande de l'employeur ? **OUI**

Si le salarié est mis à disposition les jours fériés, récupérera-t-il les CCF sur son compte de temps ? **OUI**

Quel est le code de pointage pour les agents réservistes ?

Absence autorisée avec solde 015

- les primes seront-elles bien toutes perçues (Nuit JF, panier, acd...) ? **OUI**

DERNIÈRE MINUTE Pas d'annulation possible pour les CA de mai et juin ! Compte tenu notamment de la fermeture des centres de vacances du CE au moins jusqu'au 4 juillet, nous avons demandé la possibilité pour les agents d'annuler des CA planifiés en mai et juin. **La direction a refusé.**

→→→ Envoyez-nous par mail vos questions, vos observations sur le terrain (non-respect des mesures barrières, par exemple). L'objectif est de centraliser l'information pour échanger efficacement avec la direction.

eric.turban@ratp.fr
christian.parot@ratp.fr
david.lecler@ratp.fr

Nous restons à votre disposition pour vous informer au mieux et aider les collègues dans leur quotidien.

Éric turban - 06 78 64 66 84
Christian Parot - 06 20 76 22 85



Permanence
Médecine du travail :
De 8h à 23h - 7jrs/7
01 58 78 99 99